

Ecoconception

1

1. Contexte

L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dans les phases de conception ou d'amélioration d'un bien ou service. Cette approche a pour but de réduire les impacts sur l'environnement d'un bien ou service : elle passe par une prise en compte globale de l'environnement (consommation d'énergie et de matière, rejets, émissions et déchets), à chaque étape du cycle de vie du bien ou service (de l'extraction des matières premières à sa valorisation en fin de vie, en passant par ses étapes de distribution et d'utilisation). Les améliorations environnementales effectuées doivent bien sûr être réalisées tout en conservant voire améliorant la qualité, l'aptitude d'utilisation et les fonctionnalités du bien ou service.

L'éco-conception constitue une **démarche préventive par excellence**. Elle peut contribuer à la réduction de la production de déchets mais également à la réduction des autres impacts environnementaux (consommation d'énergie, économie de matières premières, utilisation de produits recyclés, pollution de l'air, de l'eau...). Par rapport à l'ensemble des démarches d'améliorations environnementales des produits, **l'éco-conception permet une prise en compte globale des différents impacts et vérifie que les améliorations préconisées pour réduire certains d'entre eux ne se traduisent pas par l'aggravation d'autres impacts (transfert de pollution)**.

L'éco-conception permet de limiter les besoins en ressources et en énergie qui représentent un coût non négligeable dans la production et l'utilisation d'un bien ou d'un service. Elle constitue une opportunité nouvelle de différenciation et un facteur de profitabilité* et de compétitivité, tout en anticipant les réglementations (obligation de déclaration et de réduction des impacts environnementaux).

(*) cf. ci-contre, les impacts de l'éco-conception sur la profitabilité. - Extrait de l'étude « la profitabilité de l'éco-conception : une analyse économique » réalisée par :

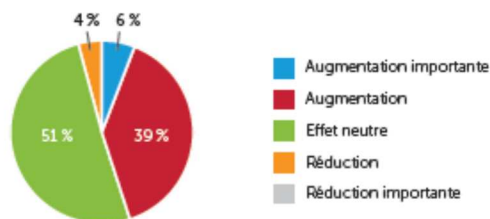
Institut de développement de produits
4805, rue Molson
Montréal (Québec) H1Y 0A2
CANADA
Téléphone : 514 383-3209
www.idp-ipd.com

Pôle Éco-conception et Management du Cycle de Vie
57 cours Fauriel
42024 Saint-Etienne Cedex 2
FRANCE
Téléphone : 04 77 43 04 85
www.eco-conception.fr

IMPACT DE L'ÉCOCONCEPTION SUR LA PROFITABILITÉ

S'il est généralement perçu que la protection de l'environnement se fait au détriment de la rentabilité de l'entreprise, ce n'est pas le cas avec l'écoconception.

- La marge bénéficiaire des produits écoconçus est supérieure de 12 % en moyenne, comparativement à celle des produits conventionnels.
- Pour 96 % des répondants, l'écoconception a un effet positif ou neutre sur les profits de l'entreprise.



- Pour une grande majorité d'entreprises, la démarche d'écoconception a engendré d'autres retombées positives.

	France (%)	Québec (%)	Union européenne (%)	Total (%)
Une amélioration de l'image ou de la notoriété	92	84	81	86
Une augmentation de la motivation ou de la fierté des employés	21	53	58	41
Une meilleure relation avec les clients	33	47	23	36
Une plus grande capacité à développer de nouveaux produits	29	33	35	32
Plus de facilité à recruter du personnel	4	23	19	15
Une amélioration des relations avec les financeurs, les autorités réglementaires ou les ONG	8	12	19	12
Une meilleure collaboration interservices	17	2	19	12

Les répondants avaient la possibilité de choisir plus d'une réponse

Précisons que l'éco-conception renvoie, récemment, à différentes approches et démarches sur le marché qui ne limitent plus uniquement à réduire les impacts environnementaux mais tendent de plus en plus vers l'éco-innovation. L'éco-innovation se définit ainsi comme la production, l'assimilation ou l'exploitation de la nouveauté dans les biens, processus, services ou les méthodes managériales, avec pour objectif, tout au long de leur cycle de vie, de prévenir ou réduire de manière substantielle les risques environnementaux, la pollution et les autres impacts négatifs liés à l'utilisation des ressources nécessaires.

Alors quitte à éco-concevoir, pourquoi ne pas innover et accroître la valeur ?
ET quitte à innover, pourquoi ne pas éco-concevoir et réduire les risques ?

3. Pour qui ?

Les entreprises et/ou les structures porteuses d'entreprises implantées en Corse qui souhaitent :

- éco-concevoir leurs biens ou services qu'il s'agisse de biens ou services nouveaux ou existants à reconcevoir,
- voire substituer à la vente de biens et/ou de services, la mise à disposition de solutions intégrées de biens et/ou de services répondant à des attentes essentielles de la société moderne dans une perspective de développement durable.

4. Contenu de l'accompagnement – Cahier des charges

Les lauréats pourront être accompagnés en 3 étapes :

Etape 1 - Diagnostic éco-conception

Partie 1 (*option*) : Il s'agit de repérer les opportunités d'éco-conception pour cibler les développements sur les biens ou services/segments de marché les plus pertinents en fonction du contexte du marché, des opportunités technologiques, du positionnement stratégique de l'entreprise en :

- analysant le contexte de l'entreprise pour définir sa problématique,
- mobilisant la ou les force(s) vive(s) de l'entreprise,
- identifiant les pistes de progrès environnementales pertinentes et prioritaires,
- imaginant des solutions et en générant des idées créatives et inventives.

Partie 2 : Il s'agit sur le bien ou service retenu :

- d'identifier les fonctionnalités et caractéristiques du bien ou service sélectionné,
- de réaliser une analyse du cycle de vie simplifiée du bien ou service;
- de proposer des préconisations d'amélioration environnementale du bien ou du service pertinentes et prioritaires ;
- de proposer des indicateurs de suivi des préconisations d'amélioration (tableau de bord). Ces indicateurs qui permettront de suivre la démarche dans le temps peuvent être de différents types : indicateurs d'impacts (effet de serre, eutrophisation, acidification, ecotoxicité, ...) ; indicateurs de flux (consommation de ressources et d'énergie, rejets, masse de déchets, ...) ; indicateurs de conception (masse totale du bien, nombre de pièces, masse des différentes pièces, masse de matière recyclé/vierge entrant dans le bien, temps de démontage pour aboutir à une séparation des matériaux, durée de vie, pourcentage de recyclabilité, bruit lors de l'utilisation, ...) ; indicateurs économiques (coût de l'énergie, de transports, ...). Ces indicateurs « bien ou services » peuvent être complétés par des indicateurs de management (nombre de personnes formées, pourcentage des achats intégrant des critères environnementaux, ...).

Etape 2 – Accompagnement à la mise en œuvre des préconisations (*option*)

Après la réalisation du diagnostic, il s'agit d'accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre des préconisations d'amélioration environnementale. Ce volet correspond à du conseil pour, par exemple, faire le point sur le planning de réalisation, rechercher de l'information, réaliser des cahiers des charges de consultation... La prestation ne peut pas être confondue avec des missions de maîtrise d'œuvre.

Etape 3 –Réalisation d’un bilan de l’opération et accompagnement à l’éco-communication (option)

Après la mise en œuvre des préconisations, dans un délai de 6 à 12 mois, il s’agit :

- de réaliser un bilan de l’opération en évaluant les réductions d’impact sur l’environnement potentiels et les coûts (rentabilité, économie, coût global,...) à l’aide des indicateurs établis lors du diagnostic (étape 1);
- d’aider l’entreprise à la mise en place d’une stratégie de communication responsable valorisant le bien ou service éco-conçu ;
- d’accompagner l’entreprise pour établir un plan de diffusion et des outils (support ppt, trame de vidéos, argumentaire,...) pour mobiliser son cercle d’influence.

Remarque : les opérations collectives peuvent être assorties d’**actions de sensibilisation, de formation ou d’information** des cibles externes ou internes au porteur de projet. Ces actions s’ajoutent aux étapes décrites précédemment.